

Sélection M1 - Notes obtenues en licence 3

Par **noisila**, le **26/02/2020** à **09:57**

Bonjour,

Les résultats du premier semestre de L3 viennent de tomber, et j'ai pris une belle taule en droit des contrats spéciaux, j'ai eu 5. Or, je visais un master de droit notarial. Sur l'ensemble de ma licence j'ai toujours eu entre 12 et 13, et même malgré cette note j'ai validé mon semestre à 12, et j'ai 15 de moyenne en TD (contrats spé). Ce sera ma seule mauvaise note en "civil", et je ne sais pas trop comment réagir...

Comment justifier cette note ? Me portera-t-elle préjudice ? Je suis un peu désemparée...

Par **Mew**, le **26/02/2020** à **13:20**

Je suis désolé de te l'apprendre, mais ça va être très très compliqué, voir même impossible, tout ceux qui vont en M1 sont des machines de guerres, triés sur le volet, qui n'ont qu'un mot d'ordre : **Eliminer tout ceux qui risquent de leur entraver le passage...**

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/02/2020** à **13:51**

[quote]

tout ceux qui vont en M1 sont des machines de guerres, triés sur le volet, qui n'ont qu'un mot d'ordre : **Eliminer tout ceux qui risquent de leur entraver le passage...**

[/quote]

La dernière phrase est peut-être un peu exagérée. Et d'ailleurs ce ne sont pas les étudiants qui choisissent qui entre M1 mais bien les responsables du Master.

En revanche, je suis entièrement d'accord sur le fait que les M1 notarial font parti des Masters les plus sélectifs. Il faut avoir un dossier béton, la concurrence est rude !

Avez-vous fait des stages que vous pourriez mettre en valeur ?

Quoiqu'il en soit je pense que vous devriez tout de même de postuler aux M1 notariat. Cependant, je vous conseille fortement de postuler à d'autres Master qui pourraient vous intéresser, afin de ne pas vous retrouver le bec dans l'eau

Par **noisila**, le **26/02/2020** à **13:57**

Je vise soit un master notarial soit droit du patrimoine... Ce sont les seuls masters qui m'intéressent.

Avant d'effectuer une licence en droit, j'ai obtenu une licence de psychologie. J'ai effectué un stage durant les vacances de Noël, et j'ai obtenu un stage pour tout le mois d'août dans la même office notariale...

Sinon j'ai validé ma licence à environ 13, et c'est vraiment la seule mauvaise note que j'ai eu dans une majeure. Sinon j'ai eu quelques écarts en L1, mais rien de fou, dans des petites matières.

Il faut que je vise d'autres master que droit du patrimoine encore ? Je suis complètement perdue et déçue.. Après, ce semestre c'est ma seule mauvaise note, sinon tout est supérieur ou égal à 13.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/02/2020** à **14:16**

[quote]

Il faut que je vise d'autres master que droit du patrimoine encore ?

[/quote]

Pas nécessairement ! Dans votre premier message, vous n'évoquez pas le fait que vous visiez également ce type de Master.

Donc si vous postulez à des Master droit notarial + des Master droit du patrimoine, c'est déjà bien !

Pas la peine de postuler à des Master qui ne vous intéressent pas.

[quote]

Sinon j'ai validé ma licence à environ 13, et c'est vraiment la seule mauvaise note que j'ai eu dans une majeure.

[/quote]

13 de moyenne générale c'est bien ! Mais comme je l'ai dit la sélection est rude pour ce type de Master. Il y aura des étudiants qui auront des notes égales aux votre voir supérieure.

Il faut donc trouvé un petit truc pour vous distinguer et ce petit truc c'est votre stage. Jouez dessus lors de votre lettre de motivation et évoquez le second stage que vous allez faire.

Par **noisila**, le **26/02/2020** à **14:24**

Je suis effectivement intéressée par toutes les voies pouvant me mener à terme au métier de notaire, et je sais que la voie universitaire au travers du master de droit notarial n'est pas l'unique moyen. Merci beaucoup, vos propos me rassurent, je sais très bien que ce master est sélectif, mais je préfère tenter ma chance, plutôt que d'avoir des regrets.

Faut-il que j'aborde dans ma lettre de motivation cette note catastrophique ?

Je tâcherai de mettre en valeur ce stage, merci pour vos précieux conseils.

Par **Mew**, le **26/02/2020** à **19:56**

@Isidore : J'étais sarcastique dans mon premier poste, j'imaginai pas qu'une mauvaise note pouvait remettre en cause la possibilité d'avoir accès à un M1 (d'où mes propos exagérés, mais au final apparemment je n'étais pas loin de la vérité ?)

Par **vongola**, le **26/02/2020** à **21:20**

Ba tout dépend du master, plus c'est sélectif plus le moindre détail compte forcément. Y'a des masters ou malheureusement avoir 13 de moyenne n'est pas exceptionnel. Le droit notarial en fait parti. J'ai un ami qui est en M1 notarial à rennes et apparemment les meilleurs montent à 17 de moyenne. Il a eue 13.5 au premier semestre et il était 20/30.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/02/2020** à **08:35**

[quote]

Faut-il que j'aborde dans ma lettre de motivation cette note catastrophique ?

[/quote]

Je ne pense pas ! D'ailleurs je ne vois pas trop ce que vous pourriez dire mise à part que c'est un accident.